

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2021

Étaient présents tous les conseillers.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 février est adopté à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance.

Amendes de Police.

Le Maire propose au Conseil Municipal la pose de mains courantes dans la calade d'Antan, la salle bleue, les escaliers de la mairie et l'école pour un montant de 3 140 € € HT (3 768.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et demande au Département de la Drôme une attribution au titre des amendes de police.

AVENANT N° 1 Convention Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Le Maire rappelle la convention entre la commune et la communauté des communes du Diois pour son Service d'Instruction Mutualisé.

Considérant la proposition du Comité de Gestion de la CCD du 30 novembre 2020 regroupant les communes adhérentes

Le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs qui seront facturés à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant N° 1 modifiant l'article 4 de la convention intervenue entre la Communauté des Communes du Diois et les communes organisatrices de ce service commun portant sur le barème des tarifs nets proposé à savoir :

- Permis de construire : 250 €
- Permis de démolir : 130 €
- Permis d'aménager : 400 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Certificat d'urbanisme d'information « a » : 30 €
- Certificat d'urbanisme opérationnel « b » : 100 €
- Autorisation de travaux : 130 €

Tarifs et dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal en 2021.

Le Maire propose au Conseil Municipal les dates d'ouverture du camping municipal ainsi que les tarifs pour l'exercice 2021 :

TARIFS CAMPING		
date ouverture 01/04/2021		
date fermeture 25/09/2021		
2021	Basse saison	Haute saison
	du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021	du 03/07/2021 au 20/08/2021
Forfait de base 1 emplacement 1 branchement électrique 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	7.25 €	9.50 €
Forfait tente 1 emplacement 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	3.80 €	6.20 €
Adulte	2.65 €	3.85 €
Enfants 0 à 5 ans	gratuit	
Enfants 5 à 13 ans	1.60 €	2.00 €
Véhicule supplémentaire	-	2.95 €
Animaux	1.85 €	2.70 €
Emplacement non occupé	5.15 €	6.85 €
Groupe dans le camping	(par pers.et par nuit)	(par pers.et par nuit)
- tarif enfant	1.45 €	1.90 €
- tarif adulte	1.90 €	3.00 €
Machine à laver	4.00 €	
Hivernage annuel non couvert	130.00 €	
Stockage mensuel non couvert <u>pendant ouverture du camping</u> (tout mois commencé est dû)	25.00 €	
Vidange Camping-Car	2.00 €	
Forfait saison (1 emplacement, 1 véhicule, 2 personnes, 1 branchement électrique)	1 000.00 €	

30% d'arrhes à la réservation d'un chalet

30% d'arrhes à la réservation d'un emplacement nu (du 1^{er} juillet au 31 août)

30% d'arrhes à la réservation d'un forfait saison

Tarifs Chalets 2021	Basse saison		Haute saison
	du 01/04/2021 au 02/07/2021 et du 21/08/2021 au 25/09/2021		du 03/07/2021 au 20/08/2021
	Nuitée (Mini. 2 nuits)	Semaine	Semaine
CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92m2	75 €	399 €	599 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	64 €	369 €	537 €
CONFORT PMR 4/5 Pers. 2 chambres 34.75 m2	64 €	369 €	537 €
Location TV	25€/semaine et 5€/ nuit caution 200 €		
Caution chalet	400.00 €		
Animaux	1.85 €		2.70 €
Forfait ménage	55.00 €		
Machine à laver	4.00 €		
Kit couchage grand lit	10.00 €		
Kit couchage petit lit	6.00 €		
Tarif petite casse	Délibération du 24 juin 2010		

Offre Basse saison 2 semaines consécutives	
Du 01/04/2021 au 02/07/2021 Et du 21/08/2021 au 25/09/2021	
CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92 m2	650 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	595 €
CONFORT PMR 4/5 pers. 2 chambres 34.75 m2	595 €
Offre Basse saison 2 nuitées consécutives	
Du 01/04/2021 au 02/07/2021 Et du 21/08/2021 au 25/09/2021	

CONFORT 6/8 pers. 3 chambres 34.92 m2	125 €
CONFORT 5/7 pers. 2 chambres 32.15 m2	110 €
CONFORT PMR 4/5 pers. 2 chambres 34.75 m2	110 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Création d'emplois non permanents pour la saison 2021.

Le Maire propose de recruter :

- 1 agent de maîtrise principal sur le poste de chef de camp du mois d'avril au mois de septembre 2021,
- 1 Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les mois de juillet et août 2021.
- 1 Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires pour les mois de juillet et août 2021.

- 1 maître-nageur pour la piscine municipale pour les mois de juillet et août 2021.

Travaux d'économies d'eau

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'adduction d'eau potable (SDAEP), d'importantes fuites ont été détectées au cours des campagnes de mesures conduisant à un rendement global du réseau inférieur à 50%. Suite à ce constat, des campagnes de recherche de fuites ont été engagées et ont notamment permis de localiser deux importantes fuites sur les réseaux :

- une fuite au niveau du Pont du Pas des Ondes évalué à 190 m³/jr (soit 82% des débits de fuite identifiée en sortie du réservoir principal),
- une fuite au niveau du Pont de l'Aiguebelle évalué à 24 m³/jr (soit 10% des débits de fuite identifiée en sortie du réservoir principal),

La réparation de ces deux fuites permettrait de réduire de 78 110 m³/an sur les 161 096 m³/an mis en distribution dans le réseau communal soit une réduction de plus de 45%.

M. Le Maire rappelle que la réparation de ces fuites a été estimée respectivement à 15 000 euros H.T. et 5 000 euros H.T.

Il indique qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a également été sollicitée auprès du Département pour la réalisation des dossiers de demande de financement relatifs à ces travaux. Cette mission s'élève à 516,25 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public de nuit :

Le Maire informe qu'un devis a été fourni par le syndicat départemental d'Énergie de la Drôme concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. De nouvelles horloges devront être installées pour un montant de 3600 € TTC. Sur une année l'investissement devrait être compensé par l'économie d'énergie. Il reste à définir l'amplitude horaire.

Vidéo protection :

Une réunion avec la gendarmerie a eu lieu pour informer du fonctionnement de l'installation. Un rapport global sera effectué.

Projet Centre village :

Le projet concernant la Maison de Santé et l'aménagement des Calades a été présenté au jury du Département. Ce projet a été retenu et la commune devra se mettre en relation avec un bureau d'étude afin d'affiner les projets.

Location

Le Maire informe que des logements occasionnels pour les remplacements des professionnels de santé ont été demandés. Ces logements pourraient également être mis à disposition des personnels saisonniers communaux.

TOUR DE TABLE

Emmanuel BLANCARD : informe de l'action citoyenne pour le ramassage de déchets dans l'ancienne zone à gravats. 25 personnes ont participé et la commune a mis à disposition le véhicule afin d'évacuer les déchets.

François HUMBERT : fait part d'une demande par le réseau Artistique de l'Oule de la mise à disposition d'une salle du 22 au 24 mai 2021 pour la manifestation « itinéraire artistique ». La Dynamotte sollicite une mise à disposition d'un local. L'association sera reçue en mairie prochainement afin de connaître les aboutissants.

Cathy DELESTRE : présentation du logo remanié, le coût de l'impression est estimé à 800 €.

Pascale MUNIER : fait part de l'avancement des travaux d'accessibilité des bâtiments.

François HUMBERT : demande la date de livraison du tractopelle. Le Maire informe qu'il sera mis à disposition par la CCD le 12 avril. Des travaux sont à prévoir sur le camping.

Jeannette LACOUR : La crise sanitaire a pour conséquence une montée de la pauvreté et de la précarité. C'est pourquoi les bénévoles du secours populaire (Comité du Diois) sont sur le pont pour maintenir le lien avec les personnes vulnérables.
Les personnes en difficultés peuvent prendre contact avec la mairie afin de pouvoir bénéficier de colis alimentaire, produit d'hygiène.

Séance levée à 21H30